



Je souhaite un emplacement pour le Dimanche des Créateurs – Place Soult

À retourner rempli et signé (1 mois avant la date de la manifestation) par courrier à la Mairie de
Castres, à l'attention du Service vie urbaine et sécurité publique :
Rue de l'Hôtel de Ville, BP 10406 – 81108 CASTRES CEDEX

Renseignements :

Chantal DEVILLE DELBREIL

Tél : 05 63 71 59 71

Email : c.deville@ville-castres.fr

Identification

NOM, RAISON SOCIALE ou ENSEIGNE* :

Adresse* :

.....

Code Postal* : Ville* :

Personne à contacter (nom et prénom) * :

N° téléphone et/ou N° portable* :

Email* :

Description de vos créations* :

.....

.....

.....

(Joindre des photos de vos créations)

Site ou blog présentant vos créations* :

.....

Pièces administratives

RC ou RM n°* :

(joindre obligatoirement une copie de l'extrait, moins de 6 mois)

Assurance* : N° Contrat* : Compagnie* :

(Joindre obligatoirement une attestation en cours de validité)

Candidature

Montant de l'occupation du domaine public : emplacement d'environ 10m² avec 4m linéaires de façade au tarif de 6,50€.

Je souhaite installer : parasol (dimensions : X)

Je souhaite installer : barnum (dimensions : X)

Je souhaite bénéficier d'un emplacement avec branchement électrique (places limitées) facturé avec un supplément de 3€ : oui / non (barrer la mention inutile)

Je soussigné(e)* déclare faire acte de candidature pour le Dimanche des Créateurs place Soult à Castres le(s)* :

☐ **14 juin 2026**

Confirmation de participation

fin mai.

☐ **18 octobre 2026**

Confirmation de participation

fin septembre.

Je m'engage à respecter :

- les limites et dispositions définies par les services municipaux,
- l'interdiction de tout véhicule sur la place avant l'horaire de fin de manifestation,
- les horaires de la manifestation : de 9h à 17h (installation à partir de 7h) et à ne pas quitter la manifestation avant la fin de celle-ci.

Je déclare être assuré(e) dans le cadre de ma profession et plus particulièrement pour cette manifestation.

Fait à Le

Signature :

La participation à des manifestations antérieures ne crée aucun droit à un emplacement déterminé.

Le dépôt de dossier ne garantit pas la participation à l'évènement. Une confirmation de participation vous sera adressée par mail.

INTERDICTION DE RETROCEDER UNE PARTIE DE SON EMPLACEMENT

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (modifiée le 20 juin 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à mairie@ville-castres.fr.

***Champs obligatoires**